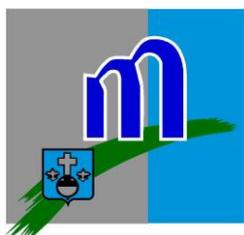


# Comité de pilotage Agenda 21 Montagnac

Compte-rendu du 20 mai 2015

Mairie de Montagnac



## Participants

### Présents :

- Philippe AUDOUI – 1<sup>er</sup> adjoint, Propreté, Espaces verts, PM
- Julien AZEMA – Chargé de mission Natura 2000 à la CAHM
- Rémi BARTHES – Conseiller municipal, Développement durable
- Jean-Marc BROUILLET – Responsable Espaces Verts à la CAHM
- Frédéric CARRIERE – Responsable Services Techniques
- Muriel CHAUVEL – Responsable communication et adjointe au développement durable à la DREAL Languedoc Roussillon
- Yann COSTE – Animateur Environnement Service Jeunesse
- Jean-Yves GENER – 5<sup>ème</sup> adjoint, Développement durable
- Yann LLOPIS – Maire
- Louis PASCAL – Délégué Services Techniques
- Nicole RIGAUD – 2<sup>ème</sup> adjoint, Administration, Finances, Personnel
- Jean-Luc THERON – Adjoint au responsable de la PM
- Omar TOUROUGUI – Responsable Service Jeunesse

### Excusés :

- Christian CAZIN – Chargé de mission développement durable au Conseil départemental 34
- Audrey PEITAVY – Chargée de mission développement durable à la CAHM

## Ordre du jour

- Présentation de l'avancement de l'Agenda 21 (A21) Montagnac
- Présentation du rôle du COPIL A21
- Echanges entre les membres du COPIL A21

## Compte rendu

### Groupes du COPIL A21

<u>GROUPE</u>	<u>STRUCTURE</u>	<u>PRENOM ET NOM</u>	<u>FONCTION</u>
<b>1 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</b>	<b>DREAL</b>	Muriel CHAUVEL	Responsable communication et développement durable
	<b>Conseil Départemental 34</b>	Christian CAZIN	Chargé de mission développement durable
		Julien AZEMA	Chargé de mission Natura 2000
		<b>CAHM</b>	Jean-Marc BROUILLET
	Audrey PEITAVY		Chargée de mission développement durable
<b>2 ELUS COMMUNAUX</b>	<b>Mairie de Montagnac</b>	Philippe AUDOUI	1 <sup>er</sup> adjoint, Propreté, Espaces verts, PM
		Rémi BARTHES	Conseiller municipal, Développement durable
		Simone DELGADO	Conseillère municipale
		Jean-Yves GENER	5 <sup>ème</sup> adjoint, Développement durable
		Yann LLOPIS	Maire
		Nicole RIGAUD	2 <sup>ème</sup> adjoint, Administration, Finances, Personnel
<b>3 SERVICES MUNICIPAUX</b>	<b>Mairie de Montagnac</b>	Frédéric CARRIERE	Responsable Services Techniques
		Yann COSTE	Animateur Environnement
		Hugues BASTIDES	Directeur général des services
		Jean-Luc THERON	Adjoint au responsable Police Municipale
		Omar TOUROUGUI	Responsable Service Jeunesse
<b>4 HABITANTS</b>	<b>Appel à candidature pour le 2<sup>nd</sup> COPIL A21</b>		

### Introduction de la séance

**Jean-Yves GENER :** Objectifs du 1<sup>er</sup> COPIL Agenda 21 (A21) = présenter l'A21 et rencontrer les partenaires institutionnels.

**Monsieur le Maire :** La mise en place de l'A21 répond à une promesse de campagne. Souhait de tendre vers des comportements plus respectueux de l'environnement, de faire mieux.

**Tour de table :** Présentation de chaque membre du COPIL.

## **Muriel CHAUVEL :**

### Rôle de la DREAL =

- Accompagnement méthodologique :
  - o Vérifier que méthodologiquement ça se passe bien
  - o Faire le lien avec le Ministère lors de la phase finale de reconnaissance nationale de l'A21. Labelliser l'A21 est un argument de campagne et prouve que l'A21 a été fait dans les normes.
- Accompagnement financier : subventions

Objectif du COPIL = lieu d'échanges, le COPIL est essentiel

Avancement A21 Montagnac = il semble que « ça part bien » :

- Elu référent désigné
- Accompagnement du CPIE Bassin de Thau
- Chargée de mission communicante

Comité régional A21 =

- Le 8 octobre 2015 se tiendra le prochain comité régional A21, auquel la Mairie de Montagnac sera invitée : matinée d'informations, après-midi d'échanges (sur le même principe que le réseau départemental des A21 auquel la Mairie de Montagnac est membre et participe).
- Est-ce que la Mairie de Montagnac est intéressée pour devenir membre du comité technique du Comité régional A21 ? Le Maire demande à la DREAL que lui soit présenté ce que représente cet engagement et adressera une réponse rapide.
- Intérêts d'être membre du comité technique du Comité régional A21 :
  - o Etre porteur et faire remonter la parole des territoires
  - o Avoir des retours d'expériences d'autres territoires. Intéressant pour Montagnac, notamment du fait qu'elle est en cours d'élaboration de son A21 et débute dans ce projet.

### **Objectifs du COPIL A21**

1<sup>er</sup> COPIL : se rencontrer et se mettre d'accord sur les orientations stratégiques sur lesquelles les élus ont travaillé.

2<sup>ème</sup> COPIL : sélectionner les actions définies lors des ateliers thématiques, en présence également des habitants. Certaines actions pourront être rapidement et facilement mises en place, d'autres à plus ou moins long terme.

### **Etapes d'avancement de l'Agenda 21**

Laëtitia VENDRAME présente les étapes d'avancement de l'agenda 21. On en est où ? Et après ?

- Du 03.11.2014 au 23.03.2015 : **Etat des lieux**
- Le 14.11.2014 : **1<sup>ère</sup> réunion de présentation de l'A21** auprès des élus et responsables de services
- Le 12.12.2014 : **1<sup>ère</sup> réunion publique** de présentation de l'A21
- Du 23.03.2015 au 30.03.2015 : **diagnostic = définition des enjeux**
- Le 03.04.2015 + le 09.04.2015 : **Diagnostic partagé** – réunion de partage du diagnostic à destination des élus et des responsables de services + des habitants

- Le 29.04.2015 + le 13.05.2015 : **Stratégie** – réunions de définition de la stratégie locale A21 par les élus locaux
- Le 20.05.2015 : **1<sup>er</sup> comité de pilotage A21**
- A venir :
  - o **Ateliers**
  - o **Plan d’actions**
  - o **Appel à reconnaissance**
  - o **Evaluation**

*Plus de détails sur l’avancement de l’A21 dans le tableau récapitulatif intitulé : « 2015.05.20 – Récap avancement A21 »*

### Echanges

**Jean-Marc BROUILLET** : ravi de voir que l’A21 se met en place et de voir la motivation des élus.

**Yann LLOPIS** : L’A21 est le canevas de l’action municipale, il en est convaincu. Souhaite avancer dans le bon sens pour l’environnement, les habitants et les générations futures. L’Agenda 21 est aussi le reflet de ce que souhaitent les gens.

**Laëtitia VENDRAME** : A travers les ateliers, l’A21 est l’opportunité pour les habitants de donner leurs avis et de soumettre à la municipalité des propositions d’actions qu’ils souhaitent. Leur parole est prise en compte. C’est une occasion nouvelle pour eux de s’exprimer, d’échanger et de donner leur point de vue sur les projets municipaux qui seront validés par les élus et réalisés.

**Emilie VARRAUD** : Ne pas sous-estimer l’implication des citoyens. Quand ils sont présents à la genèse du projet, ils se sentent plus impliqués, s’approprient et portent les projets. Les habitants peuvent être acteurs dans la réalisation des actions de l’Agenda 21. Le grand défi est de raccrocher les habitants à leur cause, à leur territoire.

**Jean-Marc BROUILLET** : Mise en garde par rapport à la communication du PAPPH<sup>1</sup> qui n’a pas été suffisante. La communication auprès de la population est essentielle.

**Omar TOUROUGUI** : C’est notre rôle de sensibiliser les enfants, de les éduquer aux comportements éco responsables.

**Julien AZEMA** : Il faut susciter la prise de conscience de la population. L’association des chasseurs a pris l’initiative depuis 8 ans d’organiser le « nettoyage de la campagne », la « chasse aux déchets ». Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues (pas seulement adressé aux chasseurs). Affichage et communication à mettre en place avec la municipalité afin que ça englobe l’ensemble de la population.

**Emilie VARRAUD** : L’Agenda 21 peut être le fusible entre plusieurs initiatives d’acteurs. En rassemblant 2 mêmes actions en 1 grande, il y a davantage de force dans le portage du projet.

---

<sup>1</sup> PAPPH : Plan d’Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles

La mise en application du plan d'actions de l'agenda 21 concerne tout le monde : les élus, les services municipaux, les habitants, les personnes extérieures.

**Julien AZEMA** : Engagement de la CAHM dans un projet de développement durable

Pas d'agenda 21 en cours ou en projet à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)

En revanche, un projet de développement durable du territoire est en cours d'actualisation. Il prend en compte les 5 finalités de la stratégie nationale de développement durable.

La CAHM mène une réflexion sur son rôle de coordinatrice des démarches agenda 21 communales, en accord avec les maires, pour travailler sur plus de cohérence à l'échelle globale du territoire et de lisibilité pour nos partenaires institutionnels.

La CAHM s'est concentrés ces 2 dernières années aux enjeux liés au climat et à l'énergie et dans ce sens a approuvé son PCET le 7 avril dernier pour le périmètre « patrimoine et services » 13 actions pour 3 orientations stratégiques :

- Agir sur les émissions de GES
- Proposer une démarche territoriale du PCET
- Assurer la mise en place et le suivi du PCET

Il doit être présenté aux cadres et techniciens concernés le 9 juin prochain à partir de 14h à la salle du conseil municipal de Bessan.

La commune de Montagnac est cordialement invitée.

La CAHM souhaite aller plus loin dans la démarche en développant le volet territoire du PCET et par là même associer d'autres acteurs à la démarche dont les communes volontaires, Montagnac pourrait en faire partie.

**Julien AZEMA** : Dans le développement durable il y a « durable ». L'agenda 21 est un bon projet mais après comment va se passer le portage de cet outil ?

**Emilie VARRAUD** : Solutions à envisager :

- Soit, les actions sont portées par :
  - o Les élus
  - o Les services municipaux
  - o Les habitants
- Soit, l'agenda 21 est animé par un chargé de mission  
→ voir avec Christian CAZIN au Conseil départemental 34 s'il connaît dans le réseau départemental des A21 un technicien qui pourrait être mutualisé sur 2 communes.

**Muriel CHAUVEL** : Il faut une personne qui anime. Plusieurs exemples sur d'autres communes où l'agenda 21 s'essouffle après le départ du chargé de mission.

Attention, le rôle du CPIE du Bassin de Thau est d'accompagner la commune et non pas de se substituer au chargé de mission.

**Laëtitia VENDRAME** : Remerciements auprès des élus et des agents de services pour leur implication et avec qui il est simple et agréable de travailler. Ils sont réceptifs aux questions du développement durable, porteurs d'idées et de projets nouveaux. Convaincue de la bonne marche de l'A21 Montagnac.

## **Prochain COPIL**

La date du prochain COPIL Agenda 21 sera déterminée en fonction des ateliers de concertation, certainement au mois de septembre ou octobre 2015.